

CAPACITÉ DE DÉTENTEUR D'ÉQUIDÉ

La FFE a vocation à promouvoir et à développer l'équitation et la diversité des pratiques autour du cheval.

L'optimisation du bien-être animal est une préoccupation constante et prioritaire des professionnels de l'équitation. La transmission de ce savoir-faire fait pleinement partie du rôle des clubs adhérents à la FFE.

La **Capacité de détenteur d'équidé** a pour objectif de faire acquérir les compétences nécessaires pour assurer la détention d'équidés dans le **respect de leur bien-être et des obligations réglementaires et sanitaires**.

Le CRE et le CRTE du Grand-Est encouragent l'ensemble des cavaliers et plus particulièrement les propriétaires ou futurs propriétaires qui souhaitent acquérir les connaissances et les savoir-faire indispensables pour gérer un équidé au quotidien, à s'engager dans la formation qui leur permettra de valider cette capacité.

Procédure à mettre en œuvre :

1. Suivre la formation permettant d'acquérir le **Module A** (connaissances théoriques, techniques et réglementaires relatives à la détention d'équidés, durée : 7 heures)

Validation par QCM (≥ 80 % de bonnes réponses)

Cette formation est accessible en ligne, à distance, sur le Campus numérique de la FFE.

<https://campus.ffe.com/>

- Se connecter sur le site avec le numéro de licence ;
- Dans la catégorie « Licenciés FFE », aller sur le pavé « Être propriétaire » ;
- Dans le pavé « Cours disponibles », aller sur « Capacité détenteur d'équidé » ;
- Cliquer sur « m'inscrire » : vous pouvez démarrer !

2. Suivre la formation permettant d'acquérir le **Module B** (savoir-faire pratiques relatifs à la détention d'équidés, durée : 7 heures)

Validation du formateur sur le Campus FFE attestant les capacités du candidat relatives aux manipulations des équidés.

Cette formation est accessible dans les centres équestres ayant obtenu l'agrément pour la mettre en œuvre.

Certains **centres équestres de la région Grand-Est** sont actuellement en cours d'agrément. Dès qu'ils seront opérationnels, **leur nom et leurs coordonnées seront publiés sur le site du CRE GE** et sur les réseaux sociaux.

Ce sera alors à chaque personne intéressée par la formation au Module B de prendre contact avec le centre qu'il aura identifié.

Pour tout renseignement complémentaire sur cette formation, se référer au règlement sur la page :

<https://www.ffe.com/enseignant/Diplomes-de-cavalier/La-capacite-detenteur-d-equide>

Ou adresser un courriel à contact@cregrandest.fr

Comité Régional d'Équitation du Grand-Est

Siège social

Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin
54510 TOMBLAINE - Tél. : 03 83 18 87 52
contact@cregrandest.fr

Délégation territoriale Alsace

Aéroparc 1 - 19 A rue Icare - 67960 ENTZHEIM
Tél : 03 88 36 08 82
contact.alsace@cregrandest.fr

Délégation territoriale Champagne-Ardenne

12 route de Blacy - 51510 COMPERTRIX
Tél : 03 26 22 12 10
contact.champagne-ardenne@cregrandest.fr